

L'an deux mil vingt, le vingt huit Février, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20 heures 30, sous la Présidence de M. Bernard MARGUERITTE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 14 (dont 1 pouvoir)

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Février 2020

**Etaient présents** : M. Bernard MARGUERITTE, Mme Brigitte DIVER, M. Julien BEDIS, Mme Catherine QUEHEN, M. Christian BONNIN, Mme Dominique LEBRUN, Mme Sylvie DUTTO, M. Joël BOULINEAU, Mme Thérèse LAMBERT, M. Bernard RIOUT, M. Gérard BONNEAU, Mme Odile TOBRE, Mme Jeanne-Marie BOUQUET.

**Pouvoirs** : Mme Sandrine ROMERO à Mme Odile TOBRE

**Absente** : Mme Isabelle BEIA

Mme Brigitte DIVER est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

- VOTE DUREE AMORTISSEMENTS
- VOTE DES SUBVENTIONS MUNICIPALES
- VOTE DES TAUX D'IMPOTS 2020
- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET GENERAL
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET GENERAL
- AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET GENERAL
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020
- REPRISE CONCESSION VACHON

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le compte rendu de la séance du 24 janvier 2020.

M. le Maire informe du retrait d'un point à l'ordre du jour « reprise de concession VACHON ». Mme DIVER explique que nous ne disposons pas des preuves suffisantes pour attester quelle est la concession VACHON sur les deux emplacements existants.

**- 2020.28.02-001 VOTE DUREE AMORTISSEMENTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le code général des collectivités territoriales énumère à l'article L.2321-2 les dépenses obligatoires, parmi lesquelles figurent les amortissements.

Pour les communes de moins de 3500 habitants les comptes 204 (subventions d'équipement versées), doivent faire l'objet d'un amortissement obligatoire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'annuler et remplacer toutes délibérations antérieures concernant la durée d'amortissement et propose les durées d'amortissements suivantes pour le chapitre 204 :

- Pour les subventions d'équipement versées d'un montant inférieur à 1 000.00€ durée 5 ans
- Pour les subventions d'équipement versées d'un montant entre 1 000.00€ et 10 000.00€ durée 10 ans
- Pour les subventions d'équipement versées d'un montant supérieur à 10 000.00€ durée 15 ans
- Et pour le compte 2041582 une durée d'amortissement de 10 ans.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité ces propositions indiquées ci-dessus.

**- 2020.28.02-002 VOTE DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2020**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes de subventions sollicitées au titre de l'exercice 2020, tant par les associations communales ou d'intérêt communal que par des associations à objet social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'inscrire au budget de l'exercice 2020 les subventions aux associations dans les conditions ci-après,
-

6574	Subvention aux organismes privés	13 235.00 €
	<i>secours catholique</i>	225.00 €
	<i>assoc sportive st martin</i>	2 030.00 €
	<i>amicale des sapeurs pompiers</i>	135.00 €
	<i>asso communale de chasse agréée</i>	225.00 €
	<i>Eté de la St-Martin</i>	5 400.00 €
	<i>Orchestre Harmonie de Berson</i>	600.00 €
	<i>Comité Souvenir Français</i>	270.00 €
	<i>Associat, Jeunes Sapeurs Pompiers</i>	270.00 €
	<i>Stade Blayais Rugby</i>	250.00 €
	<i>Marathon Côtes des Blaye</i>	360.00 €
	<i>Prévention routière</i>	100.00 €
	<i>TOUS A VELO</i>	150.00 €
	<i>Club Sport Cycliste BRAUD ST LOUIS</i>	250.00 €
	<i>Les Merlots de Cars</i>	270.00 €
	<i>FNATH</i>	100.00 €
	<i>ADAPEI</i>	100.00 €
	<i>LES PTITS KANGOUROUS</i>	500.00 €
	<i>Usager du train</i>	300.00 €
	<i>Elèves M.F.R voyage humanitaire</i>	500.00 €
	AUTRES	1 200.00 €

- décide que le versement de la subvention ne pourra intervenir qu'après réception et contrôle par les délégués de la commune d'une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice écoulé de chaque association ou organisme attributaire.
- décide d'accorder au Resto du Cœur (antenne de Blaye), un soutien sous forme de fourniture de produits alimentaires achetés chez un commerçant de la commune, d'une valeur de **300 €**
- décide d'accorder au secours populaire (antenne de Blaye), un soutien sous forme de fourniture de produits alimentaires achetés chez un commerçant de la commune, d'une valeur de **300 €**.

#### **2020.28.02-003 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020**

Après avoir rappelé le produit nécessaire à l'équilibre du budget communal 2020, Monsieur le Maire propose de baisser les taux des deux taxes foncières, le taux de la taxe d'habitation est figé au taux de 2019 à 14%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, **approuve** la proposition de M. le Maire et **décide** de fixer pour l'année 2020 les taux ainsi qu'il suit :

- ❖ taxe foncière sur les propriétés bâties : ..... **11.70 %**
- ❖ taxe foncière sur les propriétés non bâties : ..... **26.04 %**

#### **- 2020.28.02-004 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, le compte de gestion du budget général 2019 présenté par M. SARRAZIN percepteur.

**- 2020.28.02-005 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET GENERAL**

M. Le Maire, donne lecture du compte administratif de l'exercice 2019,

M. Le Maire donne la présidence de Monsieur BONNIN, doyen de l'assemblée et se retire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal,

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		858 032.60 €	158 066.58 €		158 066.58 €	858 032.60 €
Opérations de l'exercice	522 569.51 €	809 826.34 €	347 346.01 €	373 105.42 €	869 915.52 €	1 182 931.76 €
<b>TOTAUX</b>	522 569.51 €	1 667 858.94 €	505 412.59 €	373 105.42 €	1 027 982.10 €	2 040 964.36 €
Résultats de clôture		1 145 289.43 €	132 307.17 €			1 012 982.26 €
Restes à réaliser			105 724.30 €	112 937.00 €	105 724.30 €	112 937.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		1 145 289.43 €	238 031.47 €	112 937.00 €	105 724.30 €	1 125 919.26 €
<b>RESULTATS DEFINITFS</b>		1 145 289.43 €	125 094.47 €			1 020 194.96 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats tels que définis ci-dessus.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 communal.

**- 2020.28.02-006 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 et entendu les explications de M. le Maire, décide, à l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>			
Résultat de l'exercice		Recettes	809 826.34€
		Dépenses	522 569.51€
	R1	Excédent	287 256.83€
		Déficit	
Résultat reporté N-1 (002)	R2	Excédent	858 032.60€
		Déficit	
Résultat de clôture à affecter (R1+R2)	A1	Excédent	1 145 289.43€
	A2	Déficit	
<b>Résultat de la section d'investissement à affecter</b>			
Résultat de l'exercice		Recettes	373 105.42€
		Dépenses	347 346.01€
	Ra1	Excédent	25 759.41€
		Déficit	
Résultat reporté N-1 (001)	Ra2	Excédent	
		Déficit	- 158 066.58€
Résultat de clôture (001) (Ra1+Ra2)	Ra	Excédent	
		Déficit	- 132 307.17€

Restes à réaliser Recettes			112 937.00€
Restes à réaliser Dépenses			105 724.30€
solde restes à réaliser			+7 212.70€
Besoin de financement	B		- 125 094.47€
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>			
En couverture du besoin réel de financement (001)			- 132 307.17€
Excédent reporté (002) (A1)			845 289.43€
TOTAL 1068			300 000.00€

**- 2020.28.02-007 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Madame Catherine QUEHEN, adjointe déléguée aux finances, présente le projet de budget primitif 2020 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement. Elle reprend ensuite article par article chacune des sections.

Ce budget se présente comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 587 100.00€**

Le montant prévisionnel du virement à la section d'investissement s'élève à **350 000.00€** La

section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 023 850.00€**

dont 105 724.30€ de restes à réaliser en dépenses et de 112 937.00€ en recettes.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Vote à la majorité le budget primitif **2020** tel que proposé,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et par opération pour la section d'investissement.

**INFORMATIONS DIVERSES**

M. le Maire fait lecture du planning pour les élections municipales du 15 mars 2020.

Distribution des limonadiers aux aînés qui n'ont pu participer au repas du 23 février dernier.

FIN DE LA SEANCE : 21h20